



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 1^{er} décembre 2009**



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

L'An deux mil neuf, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mil neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS ***Maire***

M. CONTY, Mme GITENAY, M. CATHELIN, M. GODARD, Mme RIOU, M. LUCAS,
M. DILIEN, ***Maires-adjoints***

Mme MARTY, Mme LOPEZ, M. JENNÉ, M. LAFIN, M. ROBERT, M. DESRUMAUX,
M. SCHEINERT, Mme ROUÉ, Mme MARCHOIS, Mme AZIZOUDINE, M. FEREDJ,
M. MAGAMOOTOO, Mme CHAOU-JOHNSTONE, M. MAHON, Mme RAMJAN,
M. HONNORATY, ***Conseillers municipaux***

POUVOIRS :

Mme TROUSSELLE-PICCO Adjoint au Maire à M. DILIEN Adjoint au Maire,
Mme GIABICANI Conseiller Municipal à Mme AZIZOUDINE Conseiller Municipal,
Mme NILAVANNANE Conseiller Municipal à M. SCHEINERT Conseiller Municipal,
Mme KILO Conseiller Municipal à M. MAHON Conseiller Municipal, Mme BAHUON
Conseiller Municipal à Mme MARCHOIS Conseiller Municipal

ABSENTS EXCUSES :

Mme BLAT-VIEL Adjoint au Maire, M. BOURGAREL, M. DURAND, M. DARBOUX
Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS, Maire-adjoint

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2009.....	4
Délibération n°1 : Adhésion de la Communauté Europ'Essonne pour le territoire de la Commune de Massy au Syndicat des Eaux Ile-de-France (SEDIF).....	4
Délibération n°2 : Rapport annuel d'activité du SIPPEREC relatif à l'année 2008 - Compétence Electricité	5
Délibération n°3 : Désaffectation et déclassement de la propriété sise 69 avenue de la Division Leclerc, cadastrée section G n°90	7
Délibération n°4 : Affectation du résultat d'exploitation - Compte Administratif Commune 2008	8
Délibération n°5 : Affectation du résultat d'exploitation - Compte Administratif Assainissement 2008	9
Délibération n°6 : Budget Supplémentaire Assainissement 2009	10
Délibération n°7 : Budget Supplémentaire Ville 2009	16
Délibération n°8 : Délibération proposant la transformation de la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget en Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget à effet du 1 ^{er} janvier 2010 et demandant à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis de prononcer cette transformation par arrêté.....	25

(La séance est ouverte sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 heures 38)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de ce 1^{er} décembre 2009.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

On doit désigner un Secrétaire de séance. Jean-Pierre LUCAS est candidat.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Avec les encouragements de Monsieur MAHON.

Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2009

M. le MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce projet de procès-verbal ? Il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Deux abstentions de M. MAHON ET M. HONNORATY

M. MAHON.- Comme je n'étais pas présent, je m'abstiens. Mme KILO est d'accord avec ce qu'elle a dit.

M. le MAIRE.- Vous avez reçu la liste des Décisions intervenues, n'avez-vous pas de question ? Parfait.

(Arrivée de Mme CHAOU-JOHNSTONE à 20 heures 40)

Nous commençons par la Délibération 1 qui concerne le SEDIF. Monsieur FEREDJ nous la rapporte.

Délibération n°1 : Adhésion de la Communauté Europ'Essonne pour le territoire de la Commune de Massy au Syndicat des Eaux Ile-de-France (SEDIF)

M. FEREDJ.- Merci Monsieur le Maire.

La création de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a entraîné le retrait de plein droit de la commune de Massy au SEDIF.

Par délibération du 7 octobre 2009, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a donné son accord pour son adhésion au SEDIF, uniquement pour le périmètre de la commune de Massy.

L'avis des commune membres du SEDIF doit être recueilli sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, uniquement pour le périmètre de la commune de Massy.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à cette adhésion.

M. le MAIRE.- Merci. C'est une Délibération classique et un peu formelle mais il nous faut la prendre.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

M. MAHON.- Concernant le registre des Décisions, bien évidemment, nous sommes d'accord.

M. le MAIRE.- J'avais demandé si vous aviez des questions ou pas, j'avais compris que vous étiez d'accord, mais je vous en remercie.

J'ai compris qu'il n'y avait ni abstention, ni opposition sur l'affaire du SEDIF, c'est bien cela ?

M. MAHON.- Oui.

M. le MAIRE.- On passe à la Délibération 2 et Monsieur GODARD nous la rapporte.

Délibération n°2 : Rapport annuel d'activité du SIPPAREC relatif à l'année 2008 - Compétence Electricité

M. GODARD.- Merci Monsieur le Maire.

Ce rapport élaboré conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication rend compte des indicateurs techniques, économiques et financiers susceptibles d'informer les élus et le public sur le fonctionnement de ce syndicat.

Afin d'en prendre acte, les principales informations relatives à l'activité du SIPPAREC sur le territoire de la Commune au titre de la compétence électricité sont communiquées ci-après :

Descriptif du réseau de distribution publique d'électricité :

Le réseau est constitué de 35,4 km de HTA (haute tension aérien) moyenne tension et de 39,1 km de BT (basse tension) dont 29,3 km en souterrain (74,94 %) et 9,8 km en aérien (1,6 km fil nu non isolé et 8,2 km en fil torsadé isolé). Le réseau dit en toiture a été entièrement résorbé sur notre Commune.

44 postes assurent la distribution publique.

Données clients et consommations :

Aux tarifs régulés (le tarif régulé est le tarif du marché)

Tarif bleu (< 36 kVA)

Nombre de clients : 6 665

Consommations : 30 GWh

Tarif jaune (de 36 à 250 kVA)

Nombre de clients : 73

Consommations : 7 GWh

Tarif vert :

Nombre de clients : 20

Consommations : 17 GWh

Aux prix du marché

Tarif BT + HTA :

Nombre de clients : 338

Consommations : 3 GWh

Récapitulatif

Nombre de clients : 7 096

Consommations : 57 GWh

Service public pour clients démunis :

Nombre de clients maintien de l'énergie (SME) limité à 3 kVA : 118

Nombre de clients service minimum (SMI) limité à 1 kVA : 7

Nombre de clients tarif de première nécessité TPN) : 116

Nombre de foyers bénéficiaires du FSL : 190

Montant total des aides : 173 400 €

M. le MAIRE.- Merci.

M. MAHON.- J'ai une petite question pour mon information personnelle, « aux prix du marché » ce sont les personnes qui sont partis sur un autre fournisseur d'électricité, c'est cela ?

M. GODARD.- Oui, c'est cela. C'est POWEO.

M. le MAIRE.- Comme quoi cela commence doucement.

Il faut tout de même que nous prenions acte. Je voulais simplement préciser que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie et n'a pas émis d'avis particulier ou d'observation particulière sur ce sujet.

M. CATHELIN.- Je pense qu'il y a une erreur de chiffre par rapport à ce que Monsieur GODARD a annoncé. Je vois sur la Délibération 17,34 K€ alors qu'il a dit 173 000.

M. ROBERT.- Il a dit 173 400, c'est cela ?

M. CATHELIN.- Pour moi, c'est 17 340 euros. C'est sur la page 2, en bas.

M. le MAIRE.- 17,34 K€, c'est 17 340 €.

M. CATHELIN.- J'ai compris 177 000 c'est pour cela.

M. GODARD.- C'est bien cela mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le MAIRE.- C'est bien 17 340 euros. On aimerait que les aides soient avec un zéro supplémentaire, mais ce n'est pas forcément facile à obtenir.

Il est prévu que nous prenions acte de ce rapport lui aussi traditionnel, je pense qu'il n'y a pas d'opposition au fait de prendre acte du fait qu'il a été présenté.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération 3, je passe la parole à Monsieur DILIEN.

Délibération n°3 : Désaffectation et déclassement de la propriété sise 69 avenue de la Division Leclerc, cadastrée section G n°90

M. DILIEN.- La parcelle cadastrée section G n°90 située au 69, avenue de la Division Leclerc, d'une superficie de 1 279 m² accueillait temporairement le service Espaces Verts.

Cette occupation par un service public municipal a entraîné de fait le classement de cette parcelle dans le domaine public de la Ville.

Le service des Espaces Verts a, depuis le mois d'octobre dernier, été installé avec les autres services des ateliers municipaux à la halle Worthington avant leur installation définitive au Parc de l'Espace.

Il convient, en application de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, de constater la désaffectation des lieux pour pouvoir procéder à son déclassement du domaine public communal.

Ce déclassement permettra dans un second temps d'envisager une cession de la parcelle.

M. le MAIRE.- Merci Monsieur DILIEN.

Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. MAHON.- La parcelle, il s'agit bien de la gendarmerie, nous sommes bien d'accord ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. MAHON.- Avez-vous le projet sur la gendarmerie ? Vous la vendez ? Vous la cédez ?

M. le MAIRE.- Pour le moment, nous n'en sommes qu'à une première étape, qui est celle du déclassement de la parcelle. Nous n'avons pas de projet bouclé. En clair, nous avons des hypothèses mais ce sont des affaires qui, contrairement à ce que l'on dit parfois quand elles sont ficelées, sont difficiles à cadrer. Nous aurons donc peut-être ou pas l'occasion de vous proposer un projet plus abouti. Nous sommes sur une hypothèse d'opération avec une partie en accession et une partie en locatif aidé. Nous essayons de traiter une opération d'urbanisme, c'est-à-dire d'aller au-delà de la parcelle, ce qui crée des difficultés. C'est un angle très visible sur la N2 et devant l'hôtel-de-ville. Ce n'est pas tant le fait que ce soit devant l'hôtel-de-ville d'ailleurs, c'est plutôt que c'est un endroit très passant. C'est même plus visible qu'une entrée de ville.

L'idée est d'essayer de mener une opération d'urbanisme d'ensemble, ce qui suppose un peu de remembrement.

Sur ce dossier, on l'évoque déjà depuis plusieurs mois, ce n'est pas facile parce que, à partir du moment où il y a plusieurs parcelles, des problèmes peuvent forcément surgir. On n'a pas aujourd'hui de solution toute faite sur ce projet. Si on s'engage sur une telle démarche, c'est sans doute une démarche qui réclamera un certain temps et des phases. L'idée est que l'on a surtout besoin de traiter un certain nombre de façades bien visibles qui sont un peu l'image de la ville. Voilà la démarche.

Cependant, on y reviendra, je pense non pas cette année mais sans doute en 2010. Simplement, pour la bonne marche du dossier et le bon ordre des choses, il faut d'abord déclasser la parcelle.

J'insiste sur un point : déclassement ne vaut pas cession.

Si jamais on avance là-dessus, on aura à vous proposer le moment venu une promesse de vente, après on aura à délibérer sur une promesse et, évidemment, sur le principe de la cession éventuellement ensuite. C'est vraiment une mesure administrative de déclassement. On aura à vous présenter une hypothèse d'urbanisme global, en tout cas c'est ce que l'on souhaite si elle peut tenir.

M. MAHON.- Sans vouloir vous embêter, mes questions ne sont pas pour vous embêter ce soir. Certains soirs, j'aime bien, mais ce soir non.

M. le MAIRE.- J'aime bien quand vous m'embêtez.

M. MAHON.- Il me semble que cette parcelle est en entonnoir ou en triangle, non ?

M. le MAIRE.- Non, c'est un beau rectangle relativement étroit.

Quand je dis que c'est compliqué, c'est évidemment que toute opération d'urbanisme suppose des règles de hauteur, des règles de prospects, etc. On pourrait avoir un raisonnement à la parcelle, ce serait d'ailleurs beaucoup plus simple. Un privé aurait un raisonnement à la parcelle et, une parcelle, il l'a cède. On essaie d'avoir une opération d'aménagement. C'est de là que vient la complexité. Je pense qu'on y arrivera.

Je vous propose de constater la désaffectation de la parcelle en question et de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette parcelle.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

On en vient aux délibérations à caractère financier, je passe la parole pour la première à Monsieur CONTY.

Délibération n°4 : Affectation du résultat d'exploitation - Compte Administratif Commune 2008

M. CONTY.- Le Compte Administratif Ville pour l'exercice 2008 adopté en séance du Conseil Municipal le 25 juin 2009 présentait un excédent d'exploitation de 79 795.16 €.

La loi nous fait obligation (à l'année n+1) de décider de l'affectation de ce résultat en fonction du résultat constaté de la section d'Investissement. Cette affectation tiendra lieu bien évidemment du fait que nous sommes en excédent ou en déficit à cette section d'Investissement.

Rappelons ici que le déficit de clôture de la section d'Investissement est habituellement constaté puisque l'autofinancement prévu au Budget Primitif ne donne plus lieu à l'émission d'un titre de recettes en section d'Investissement.

Néanmoins, au terme de l'exercice 2008, la section d'Investissement présente un excédent brut de clôture positif de 344 330.28 €.

Cet excédent doit être consolidé par la reprise des restes à réaliser de la même section qui en 2008 s'élèvent respectivement à :

- 494 389.67 € en dépenses
- 304 732.10 € en recettes

L'addition de ces différents paramètres nous permet de déterminer le besoin de financement de la section d'Investissement.

Or, la section d'Investissement présente un excédent net de clôture de 154 672.71 € ne nécessitant pas de financement complémentaire par prélèvement sur l'excédent de clôture de Fonctionnement.

En conséquence, il est proposé à notre Assemblée délibérante de maintenir, en report à nouveau créditeur de la section de Fonctionnement (compte 002), l'intégralité de l'excédent d'exploitation ; soit 79 795.16 €

M. le MAIRE.- Merci.

S'il n'y a pas de question ou intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 4 abstentions de M. MAHON (portant pouvoir de Mme KILO) de M. HONNORATY et de Mme RAMJAN.

Monsieur CONTY pour la Délibération suivante, cette fois pour l'assainissement.

Délibération n°5 : Affectation du résultat d'exploitation - Compte Administratif Assainissement 2008

M. CONTY.- Le Compte Administratif Assainissement 2008 adopté en séance du Conseil municipal du 25 juin 2009 présentait un excédent d'exploitation de clôture de 123.747,28 € (Cent vingt trois mille sept cents quarante sept euros et vingt huit centimes).

La ville du Bourget doit affecter à l'année n+1 le résultat d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'année n.

Parallèlement, la section d'Investissement présente un excédent de clôture de 172.125,41 €.

La section d'investissement ne présentant de déficit de clôture, il n'y a pas lieu de lui affecter obligatoirement une réserve.

La poursuite des études afférentes à l'élaboration du schéma Directeur du réseau de la Ville qui conduiront à terme à une programmation pluriannuelle de gros travaux nous conduit dans cette perspective, à compléter l'affectation en réserves au compte 1068 pour un montant de 60 000 € prélevés sur l'excédent d'Exploitation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter en réserves au compte 1068 en section d'investissement, un montant de 60.000 € prélevé sur l'excédent d'exploitation. Le solde de 63.747,28 € est maintenu en section de Fonctionnement en report à nouveau créditeur.

M. le MAIRE.- On conviendra tout de même que ce genre de délibération est plus technique qu'autre chose, cela peut susciter le consensus.

Il est procédé au vote - Résultat : 4 abstentions de M. MAHON (portant pouvoir de Mme KILO) de M. HONNORATY et de Mme RAMJAN.

Délibération 6, on reste dans l'assainissement avec le Budget Supplémentaire.

Délibération n°6 : Budget Supplémentaire Assainissement 2009

M. CONTY.- Le Budget Supplémentaire Assainissement pour l'exercice 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes de toutes natures à 306.872,69 € répartis ainsi que suit :

- 243.125,41 € en section d'Investissement
- 63.747,28 € en section d'Exploitation

Ces montants tiennent compte des résultats de clôture constatés au Compte Administratif 2007-2008 :

Comme mentionné dans la Délibération précédente relative à l'affectation de ces résultats :

172.125,41 € sont réinjectés en section d'Investissement au titre de l'excédent 2008 reporté.

L'excédent de 123.747,28 € est quant à lui ventilé ainsi que suit :

- 60.000 € en réserve complémentaire de la section d'Investissement, c'est vrai que c'est technique, c'est un choix, mais il nous permettra quand même d'absorber une partie des investissements futurs de l'assainissement,
- 63.747,28 € maintenus en section d'Exploitation en Report à nouveau créditeur

I – La section d'Investissement :

Recettes

Comme indiqué précédemment, elles sont constituées de la reprise de l'excédent antérieur pour 172.125,41 € au compte 001 et d'une réserve complémentaire au compte 1068 de 60.000 € ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 11.000 €.

Dépenses

100.000 € viennent compléter les crédits d'études au compte 2031

110.000 € sont inscrits pour les provisions de gros travaux au compte 2313

22.125,41 € en dépenses imprévues de la section

II – La section d’Exploitation

Recettes

Elles sont exclusivement constituées du solde d’excédent maintenu en report à nouveau créditeur de la section, soit : 63.747,28 € (compte 002)

Dépenses

Les nouveaux besoins de la section sont très limités compte tenu des crédits ouverts au Budget Primitif 2009.

Toutefois les recettes comptabilisées sont affectées ainsi que suit :

20.747,28 € en études non suivies de travaux (compte 617)

10.000 € au compte 6222 (redevance).

12.000 € en prestations de services aux comptes 611 et 6152 en léger dépassement

Il convient d’indiquer par ailleurs, que la ville du Bourget et la société Eau & Force, nouveau délégataire de la Ville pour l’Assainissement, ont dès la mise en œuvre effective de ce nouveau contrat souhaité affirmer l’objectif commun de renforcer la préservation de l’environnement et se sont engagées conjointement à réduire les nuisances, à prévenir les pollutions et à limiter tous les impacts susceptibles d’être générés par le système d’Assainissement communal.

La Ville et la société Eau & Force ont pour ce faire établi un Système de Management Environnemental (SME) selon la norme ISO 14001, afin que le système d’assainissement de la commune soit certifié.

Le 18 novembre dernier, la ville du Bourget et la société Eau & Force ont été auditées par le cabinet LRQA (organisme indépendant en certification d’entreprises et d’administrations).

A l’issue de cet audit, le réseau d’Assainissement du Bourget a été recommandé à la certification pour la norme ISO 14001 (la certification officielle interviendra sous un mois).

L’auditeur a dans sa décision souligné la grande implication de la ville du Bourget qui s’est dotée d’un plan d’action avec :

- la réalisation du schéma directeur de son réseau d’Assainissement (finalisation au plus tard en septembre 2010),
- les crédits nécessaires à la programmation et à la réalisation des travaux,
- Une communication efficace sur l’environnement au travers du journal municipal

M. le MAIRE.- Merci.

Je voudrais rectifier une petite erreur d'impression, on parle bien des résultats constatés au compte administratif 2008 et non pas 2007, il y a une petite coquille dans la note. C'est le petit point que vous avez sous les yeux. C'est au tout début à la quatrième ou cinquième ligne de la note.

Je voudrais aussi souligner ce qu'Albert CONTY vient de dire à l'instant, c'est-à-dire que la certification ISO 14001 est pour nous un élément extrêmement important. En effet, non seulement elle vient valider un certain nombre de process mis en œuvre maintenant sur le traitement de l'assainissement au Bourget, mais c'est une assurance pour l'avenir puisque cela veut dire qu'il y aura des contrôles réguliers. Il ne suffit pas d'obtenir la certification, ce qui est déjà une excellente chose, encore faut-il se mettre en situation de la garder. C'est quelque chose qui nous engage nous ainsi que notre délégataire.

Il y a eu évidemment l'ensemble des contrôles prévus pour ce genre de certification. C'est un élément très positif. Si vous vous souvenez, quand nous avons ici en Conseil municipal décidé d'attribuer la délégation de service public à EAU & FORCE, l'un des éléments que nous avons à l'époque souligné était la volonté d'EAU & FORCE de s'engager avec nous dans cette démarche ISO 14001. C'était il y a quelques mois de cela et nous sommes heureux de voir que l'on est allé au bout de la démarche de certification et qu'elle a été effectivement obtenue.

On pourra d'ailleurs se poser la question de l'étendre, si besoin et si possible, à d'autres domaines. Il y aura évidemment et il y a déjà dans la mise en œuvre de la politique d'assainissement un certain nombre de changements qui sont je crois positifs sur les contrôles effectués sur les différents réseaux.

Dernier point et je m'arrêterai là, Albert CONTY vous a évoqué aussi l'échéance normalement de l'automne prochain pour la discussion d'un schéma directeur de l'ensemble des réseaux d'assainissement. Vous savez que c'est une procédure relativement longue et compliquée, puisqu'il s'agit de répondre aux exigences notamment de l'agence de bassin pour avoir non seulement des financements mais également les autorisations nécessaires. Ce sera là un vrai débat.

J'en profite pour redire ici qu'une bonne partie du réseau est départemental, notamment N2 et les deux routes départementales RD30 et RD50, en gros Kennedy et Jaurès, ainsi que Cavillon, et que l'on a engagé un dialogue avec le département parce que bien souvent les odeurs nauséabondes proviennent du réseau départemental. D'où le travail de curage qui a été fait pour notre réseau. L'un des points évoqués avec EAU & FORCE au moment de l'attribution était précisément le fait d'avoir un système entre guillemets « dynamique », qui s'adapte sur le contrôle du réseau et sur les curages. Alors que d'autres sociétés s'engageaient sur un pourcentage tous les ans de manière systématique, on est davantage sur un système où au début, parce qu'il y a un fort effort de remise à niveau à faire, il y a un curage quasi systématique, ensuite on s'adapte aux besoins.

On a essayé de sortir d'une logique administrative et d'aller sur de l'opérationnel.

J'ai été un peu long mais je crois que c'est un sujet important. Cette Délibération sur le budget supplémentaire assainissement nous donne l'occasion de faire un point que l'on pourra poursuivre par la suite.

Avez-vous des questions ?

M. MAHON.- Avez-vous reçu mon petit mail ?

M. le MAIRE.- Tout à fait et c'est la bonne occasion.

M. MAHON.- C'est un constat. Je m'aperçois, j'en suis sûr d'ailleurs, on parle d'écologie, de développement durable mais en définitive on oublie que tout bêtement un certain nombre

d'immeubles, j'en suis persuadé, j'en ai autour de moi, ou de pavillons ne sont même pas raccordés au système d'assainissement, au réseau d'assainissement.

Je soulève ce problème aujourd'hui parce que j'ai eu personnellement la semaine dernière un petit problème avec un immeuble en construction. Je sais que mon voisin n'est pas raccordé au réseau d'assainissement, ce qui pose un problème parce qu'à mon sens on ne peut pas parler d'écologie, de développement durable si le minimum n'est pas fait. On serait presque coupable si on laissait faire. L'écologie c'est cela, c'est l'eau. Cela me paraît tellement évident que je suis étonné qu'il y ait encore des personnes qui se permettent de polluer le voisin parce qu'on est sur des fosses communes.

J'ai eu un petit problème avec un immeuble à côté de chez moi, qui est en reconstruction. Je me suis posé la question et je suis sûr que cet immeuble n'est même pas relié au tout-à-l'égout. Il est déjà sous le niveau de la chaussée. A la limite Monsieur CONTY bouge un peu la tête...

M. CONTY.- Il y a des pompes de relevage.

M. MAHON.- Comme l'immeuble date, qu'il a été inoccupé, j'ai comme l'impression qu'il y a longtemps que la pompe de relevage ne pompe plus grand-chose Monsieur CONTY.

M. CONTY.- On a beaucoup de pavillons dont le niveau du sol est en-dessous du niveau de la voirie. Je laisserai Monsieur le Maire répondre à vos questions, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'un certain nombre de zones pavillonnaires, et Dieu sait qu'il y en a beaucoup au Bourget, ne seraient pas reliées à l'assainissement. Je m'en souviens d'autant qu'au début des années 80, quand nous n'étions pas reliés du côté de Dugny et je parle du bas Baudouin, nous avons remonté. Il n'y avait pas de collecteur. A cette époque, j'étais un simple citoyen, c'est arrivé un vendredi soir et je peux vous dire que nous étions quelques riverains dans le bureau du maire. Je savais déjà ce qu'était une procédure budgétaire et, 6 mois après, nous avons le collecteur qui aujourd'hui est pour la ville du Bourget.

M. le MAIRE.- Avez-vous fini vos questions ?

M. MAHON.- Non, je rebondis, mon voisin est au 22, pavillon en fond de cours, et il n'est pas relié au système d'assainissement. Cela me suffit. Je n'ai pas dit Monsieur CONTY « tous les pavillons », j'ai dit que ce serait tout à notre honneur d'arrêter à un moment donné et de demander à ces personnes de se mettre en conformité. Cela me paraît évident.

Ce n'est pas la peine de parler d'écologie, de développement durable, de faire des toits végétalisés si on autorise et si on permet encore à des personnes de polluer le monde. C'est tout ce que je dis. J'ai un cas et je pose le deuxième cas de l'immeuble. Vous me parlez des pompes de relevage, cet immeuble a été inoccupé pendant 50 ans, il a été squatté, il y a eu le feu, alors excusez-moi mais, s'il y a des pompes, où sont-elles ? Il suffit d'un cas, ce n'est pas normal aujourd'hui. C'est tout.

M. le MAIRE.- Merci d'avoir relevé le fait que l'on fait des toitures végétalisées.

M. DESRUMAUX.- Je pense que Monsieur CONTY et Monsieur MAHON ne parlent pas de la même chose. Depuis octobre 1961, il est obligatoire que dans les villes les égouts soient raccordés, que tout le monde soit raccordé au tout-à-l'égout. Monsieur MAHON parle de fosse sceptique, il y a encore dans Le Bourget un certain nombre de fosses sceptiques qui elles-mêmes rejettent environ 70 % d'eau polluée dans la nappe phréatique qui se trouve sous Le Bourget si tant est qu'il y en avait une, notamment dans la petite rivière. Je pense que c'est de cela que Monsieur MAHON parle.

On a un tout-à-l'égout avec des pompes de relevage, parce que sinon cela ne fonctionnerait pas, on le sait bien. Monsieur MAHON parle de fosses sceptiques qui sont illégales puisque, depuis 1961, en ville elles sont interdites. Le maire avait possibilité de donner une dérogation de 10 ans pour

que les personnes puissent se raccorder à l'assainissement. Malgré tout, pour tous ceux qui n'étaient pas raccordés, on avait une obligation de contrôle. Alors là il est difficile parce que c'est un travail de police de savoir qui a une fosse sceptique au Bourget et qui n'en a pas.

Je pense que c'est de cela que Monsieur MAHON veut parler parce que, je connais son terrain et celui d'à côté, c'est le problème qu'il a. C'est-à-dire que le voisin n'est pas relié au tout-à-l'égout, son eau va dans une fosse sceptique qui n'a pas dû fonctionner depuis des années puisque cet immeuble était inoccupé. Cette eau, ce surplus de tout-à-l'égout s'en va dans la nature et forcément pollue tout ce qui est autour.

M. le MAIRE.- Quelques mots. Il faudra regarder le cas d'espèce, vous disiez fosse commune et c'est fosse sceptique. Effectivement, je comprends.

M. MAHON.- Je parle du raccordement au tout-à-l'égout, au réseau d'assainissement qui n'est pas fait.

M. le MAIRE.- J'avais entendu fosse commune. C'est plutôt fosse sceptique, c'est juste pour être certain de parler de la même chose. On n'est pas encore au cimetière les uns et les autres.

Simplement, il y a deux choses. D'abord, quand on a rediscuté de la prestation qui a été l'objet de la délégation de service public, à ce moment-là, vous vous souvenez qu'il avait une discussion sur les aspects financiers et que la discussion portait aussi sur les éléments techniques. Dans les éléments techniques, il y avait : quelles mesures de contrôle prenons-nous ?

Effectivement, d'abord je partage l'intention qui est la vôtre et globalement ici on est nombreux à souhaiter qu'en matière environnementale on aille le plus loin possible, mais techniquement ce n'est pas si évident que cela à faire. Pour le moment, on a été amené à instaurer, qui n'existait pas jusque-là, deux types de contrôle :

- Un contrôle systématique sur les effluents type non domestiques, c'est-à-dire les garages, les commerces, les entreprises, etc. Tout ce qui n'est pas un particulier, contrôle systématique. C'est en train de se faire, il y a des logiques à avoir, à l'issue du contrôle on est amené à notifier à l'exploitant l'obligation de se mettre en conformité. Souvent, ce sont des histoires de bac à graisse, etc. cela peut être relativement coûteux. Puis, au-delà, il y a des éléments financiers que je n'ai plus forcément tête et je ne voudrais pas vous dire une bêtise mais, si la personne ne fait pas, il y a un processus qui se met en marche et des sanctions peuvent être prises. C'est le premier point : effluents non domestique. Normalement, je n'ai pas en tête le délai, mais en gros sur quelques années on aura fait tous les effluents non domestiques. En clair, ce sont les plus gros pollueurs, théoriquement.

- Pour les particuliers, il y a maintenant un contrôle systématique, qui est une obligation, quand vous cédez, en cas de mutation. C'est une option, c'est-à-dire de permettre que finalement petit à petit -tout le monde ne vend pas son bien rapidement, les gens restent heureusement chez eux ce qui est une bonne chose- une partie se fera comme cela, naturellement, on vérifiera la qualité du branchement, la conformité, etc. Du coup, si ce n'est pas conforme, on dira qu'il faut mettre en conformité et c'est tant. A ce moment-là, il y aura une obligation de mise en conformité. C'est une façon de commencer qui n'est pas neutre puisque cela fait tout de même un certain volume tous les ans.

Ensuite, dans le cas que vous citez, la question est de savoir si on est sur un cas qui manifestement contrevient au règlement sanitaire départemental, etc. ou si on peut dire que cela s'assimile à une forme de pollution. Ce sont des cas qu'il faut regarder. Cela dit, c'est relativement technique. A mon avis, si cela contrevient au règlement sanitaire départemental, etc. d'un certain nombre de dispositions du Code civil, on doit pouvoir exiger. Il faut regarder cela.

En revanche, nous nous sommes engagés dans une démarche de contrôle. Sans doute que la DSP future on pourra peut-être aller plus loin. Déjà quand vous discutez avec les entreprises, c'est relativement contraignant, parce que, autant on partage l'objectif des rejets les moins polluants possibles, autant cela revient à aller chez les personnes. Or, généralement quand on n'a pas une qualité de branchement à l'égout minimale, c'est que grosso modo on n'a sans doute pas les moyens de le faire aussi. Cela peut poser quelques difficultés. C'est une démarche qu'il faut conduire aussi systématiquement que possible en ayant à l'esprit qu'il faut que le corps social puisse s'adapter.

Dans votre cas, ce sera un bon test, si j'ose dire, on essaiera de demander à notre prestataire et à nos services de nous éclairer sur le fait de savoir si cela entre ou pas dans un cas où la loi crée une obligation. La mairie s'est dotée d'une obligation supérieure à la loi. Non, je corrige : aujourd'hui, en tout cas dans le cadre de la loi, la mairie s'est dotée des moyens d'avoir une obligation supérieure à ce qu'elle était et ce que beaucoup d'autres villes ont. On regardera ce cas particulier.

M. MAHON.- Vous dites que c'est une rue départementale, que c'est géré par le département ?

M. le MAIRE.- Je n'ai pas tout le corpus du texte en tête, mais il y a des dispositions générales, il y a un règlement sanitaire départemental. Il faut regarder dans ce cas ce qui fait foi. C'est relativement technique. La question est de savoir -cela ne part quand même pas dans le caniveau- si c'est une fosse sceptique ou un branchement qui arrive directement dans l'eau pluviale. Il faut regarder.

Ce sujet m'intéresse, en tout cas il faut que l'on essaie de progresser et comprendre.

M. DESRUMAUX.- Je voudrais préciser que maintenant les entreprises du bâtiment, lorsqu'elles font des travaux de réhabilitation d'immeubles lourds, sont obligées de mettre deux collecteurs, un collecteur pour les eaux sales et un collecteur pour les eaux pluviales. Malheureusement, le système d'assainissement départemental n'est pas prévu pour recevoir ces deux collecteurs. A la fois, on oblige à la fois les entreprises à faire des travaux, ce qui est une bonne chose, et on prévoit à long terme puisqu'actuellement les égouts se rejoignent toujours dans le même collecteur. C'est le gros souci, mais ce n'est pas le souci de la ville du Bourget, c'est celui de tout le département 93. Même je crois que Paris est dans le même cas. Il faudrait ouvrir toutes les routes pour refaire un deuxième collecteur. Ce qui serait bien, ma foi.

On en est là aussi malgré tout et ce n'est pas la faute d'une commune ou d'une ville, c'est la faute du système qui a été mal fait, qui impose d'ailleurs aux entreprises du bâtiment des travaux assez lourds et on se demande aussi pourquoi on le fait puisque de toute façon à la fin on finit avec les deux choses dans le même égout.

M. le MAIRE.- La tendance à terme est sans doute d'aller vers du séparatif mais le réseau départemental est unitaire.

Nous avons une partie de notre réseau qui est séparatif et une bonne partie qui est quand même unitaire. Il est rare que l'on fasse mieux que les collectivités plus grandes. Je pense que le problème n'est effectivement pas propre à la Seine-Saint-Denis, c'est un problème un peu général. En tout cas, c'est un sujet qui intéresse, la preuve.

On y reviendra, mais on pourra se reposer ce genre de question à la fois au moment du Budget Primitif et quand on abordera le schéma directeur du réseau d'assainissement, qui portera lui plutôt sur les travaux. On pourra refaire un point, on ne perd en tout cas pas de vue le témoin qui est votre voisin.

Je mets aux voix le budget supplémentaire assainissement.

Il est procédé au vote - Résultat : 4 abstentions de M. MAHON (portant pouvoir de Mme KILO) de M. HONNORATY et de Mme RAMJAN.

Je vous remercie, on passe du budget supplémentaire assainissement au budget supplémentaire ville avec Monsieur CONTY.

Délibération n°7 : Budget Supplémentaire Ville 2009

M. CONTY.- Le Budget Supplémentaire 2009 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à : 1.024.670,90 €

Il est constitué :

- En section de Fonctionnement, par la reprise de l'excédent de clôture 2008 de 79.795,16 € ainsi que des recettes intervenues après le vote du Budget Primitif.
- En section d'Investissement, par la reprise de l'excédent de clôture de 344.330,28 € associée à celle des restes à réaliser 2008 de la section (494.389,67 € en dépenses et 304.732,10 € en recettes).

Le périmètre général de ce Budget Supplémentaire 2009 peut être qualifié de classique si l'on se réfère au précédent exercice où le Budget Supplémentaire se distinguait singulièrement compte tenu de l'importance des opérations d'investissement alors conduites, notamment celle du marché alimentaire.

Ce Budget Supplémentaire 2009 doit être abordé selon une double approche :

1- L'influence du contexte économique et financier dont :

- le repli de certaines recettes conditionnées par le ralentissement économique et notamment celui des transactions immobilières (taxe additionnelle aux droits de mutation)
- la rigidité des charges de Gestion générale traduit le peu d'influence que génère la baisse de l'inflation sur la structure budgétaire des collectivités territoriales.

Parce que nous sommes très exposés à la flambée du prix des matières premières, nos dépenses de Fonctionnement continuent d'évoluer actuellement du double de l'inflation ressentie par ailleurs. En effet, les dépenses énergétiques constituent le premier poste d'achat du service public et ces dernières s'envolent depuis 2005.

- les effets positifs, a contrario, liés à la baisse des taux directeurs sur les intérêts de la dette pour les emprunts à taux variable notamment

2- Le contrôle financier et l'exécution budgétaire atténuent et limitent les effets d'un environnement économique incertain :

En Fonctionnement

- Poursuite du contrôle des dépenses de Gestion générale (chapitre 011) permet de garantir le développement des services nouveaux (Police municipale, service jeunesse...) et baisse significative de certains postes (frais de gardiennage) directement induite par la création du corps de Police municipale

- Maîtrise des charges de personnel s'agissant notamment des conditions de remplacements des agents ; en contrepartie le recrutement des agents dédiés au fonctionnement des nouveaux services est poursuivi
- Baisse du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) en fonction des besoins recensés
- Ajustement des flux budgétaires et financiers afin de limiter l'utilisation des instruments de gestion de trésorerie se traduisant également par une diminution du chapitre 66 (charges de gestion courante)

En Investissement

- Volonté de conduire et de prolonger le programme des grands investissements voulus et décidés en souscrivant en 2009 au dispositif du plan de relance de l'Economie relatif au Fonds de Compensation de la TVA.
- La Ville a d'ores et déjà satisfait aux obligations contenues dans cet engagement, soit avoir réalisé, mandaté et payé avant le 31 décembre 2009, les factures correspondant à au moins 3.208,5 K€ de dépenses d'investissement (moyenne des investissements des 3 années précédentes). Ce montant sera de surcroît dépassé au terme de l'exercice.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement s'équilibre à 293.352,99 €.

En recettes :

On y enregistre bien entendu la reprise de l'excédent de clôture de 79.795,16 € constatée au Compte Administratif 2008.

Différents ajustements sont également opérés. Pour les plus significatifs :

A la hausse

- Le produit des contributions directes à la faveur de plusieurs rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle sur exercices antérieurs, soit 185 K€
- Une recette complémentaire de 116.1 K€ servie par la CAF correspondant aux soldes des années 2007 et 2008 (non versés jusqu'alors) pour la participation au fonctionnement des centres de loisirs

A la baisse

- Ainsi qu'évoqué en avant-propos, -50K€ sont inscrits sur le produit attendu de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Rappelons que la prévision au Budget Primitif avait été une première fois diminuée. Au total la baisse constatée au terme de l'exercice sera d'environ -30%.
- Egalement -50K€ sont enregistrés sur le produit des participations familiales en suite du transfert de la crèche et de la halte-jeux à la Communauté de Communes. En effet, ces produits étant perçus au titre du guichet unique qui globalise plusieurs services, la partition n'a pas été correctement réalisée

- -30.000 € sur les remboursements par l'Assurance Maladie ou l'Assurance de la Ville qui interviennent en suite des arrêts maladie du personnel non titulaire ou d'accidentés du travail. Ces postes sont toujours difficiles à évaluer précisément d'un exercice à l'autre.

En dépenses :

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) est abondé pour 496.7K€ :

250K€ supplémentaires sont nécessaires pour compléter les postes des différents fluides. L'évolution est toujours importante avec un bond de près de 27% par rapport à l'exercice 2008 qui enregistrait déjà une hausse importante. Notons que ces postes représentent à eux seuls près de 50 % des crédits ouverts au BS sur ce chapitre

80K€ permettent de compléter les différents postes d'entretien de terrains, de voirie, de matériel et de véhicules. Rappelons qu'au BS 2008 ces mêmes articles avaient été abondés de manière beaucoup plus significative (+230K€)

130K€ complètent les différents postes afférents aux prestations de services, aux contrats et études qui ont été initiés en cours d'exercice pour certains ou font l'objet d'actualisation pour d'autres.

Il s'agit par exemple de l'enlèvement des déchets du terrain du futur collège ou d'études et de diagnostics intervenus en cours d'année :

Notamment Socotec pour la vérification des structures de certains terrains ; ICF Environnement pour les diagnostics de pollution de terrains ou bâtiments nouvellement acquis (ancien pressing, Garage du Parc) ou au contraire faisant l'objet d'une cession (parcelle terrain du marché).

15K€ sont rajoutés en produits pharmaceutiques et autres fournitures. Ils sont destinés à compléter les crédits déjà ouverts au Budget Primitif pour l'achat des masques, gants, solutions hydro alcooliques, lingettes, poubelles... Tous ces matériels étant destinés à la prévention et à la protection des agents de la collectivité en cas de pandémie grippale.

En contrepartie, plusieurs postes sont diminués au total pour un peu plus de 100K€ notamment les frais de gardiennage pour 54K€.

- Le chapitre 012 (charges de personnel) enregistre une baisse de -219,8K€. La clôture de l'exercice permettra certainement de constater qu'en dépit de nouveaux recrutements et de l'évolution annuelle de la masse salariale (+2.5% en moyenne au titre du Glissement Vieillesse Technicité), l'augmentation du volume global des charges de personnel de 2008 à 2009 reste contenue voire neutralisée.

- Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est diminué de 19,8K€. Les crédits ouverts au Budget Primitif pour les différentes participations, contingents et subventions permettant de couvrir l'ensemble des dépenses à réaliser et en outre d'ajuster certains postes partiellement inutilisés

- Le chapitre 66 (charges financières) est diminué de 32K€ à la faveur de la baisse des taux variables particulièrement sensibles aux baisses de taux directeurs décidées par les banques centrales.

Par ailleurs, la forte tension rencontrée en fin d'exercice 2008 sur les liquidités bancaires s'est fort heureusement relâchée, le coût des intérêts facturés lors de l'utilisation des lignes de trésorerie s'en est trouvé grandement amélioré en 2009.

De son côté, la ville du Bourget a souhaité amplifier cette économie en limitant, dans ses montants et dans sa durée, l'utilisation de la ligne de crédit contractée auprès de la Société Générale.

Notons enfin que 68.437 € d'autofinancement supplémentaire sont dégagés afin d'alimenter l'équilibre de la section d'Investissement. Ce point est particulièrement positif.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre à 731.317,91 € et enregistre comme traditionnellement la reprise du résultat antérieur et les restes à réaliser.

Des ajustements et ventilations sont opérés sur les crédits ouverts au Budget Primitif (Maîtrise d'œuvre et travaux), des opérations nouvelles rendues nécessaires en cours d'année sont également inscrites.

En recettes :

- 344.330,28 € d'excédent d'investissement constaté au Compte Administratif 2008 sont repris ainsi que 304.732,10 € de restes à réaliser en recettes.
- Quelques ajustements à la hausse sont comptabilisés au titre du produit du FCTVA pour 9.423 € et du produit des amendes de police pour 4.395 €.
- En contrepartie de la dépense d'ordre en section de Fonctionnement, ces recettes d'Investissement sont complétées par un autofinancement -j'ai pu constater en préparant ce Conseil municipal qu'il y avait une erreur dans le montant- de ~~38.437€~~ 68 437 €.

En dépenses :

- 494.389,67 € de restes à réaliser sont réinjectés en dépenses
- Au chapitre 16 (emprunts et dettes) 210 KE doivent être inscrits en complément. En effet, le calcul de l'annuité effectué chaque année par notre prestataire Finance Active a généré cette année une erreur de calcul, malheureusement non détectée lors de la préparation du Budget Primitif de l'exercice. Il convient donc de régulariser cette inscription.
- L'enveloppe d'un peu plus de 1.1M€ inscrite au Budget Primitif pour les études et la construction de la nouvelle école fait l'objet d'une nouvelle ventilation compte tenu du paiement des avances aux différentes entreprises, imputables sur un autre poste budgétaire. Cela ne change rien dans les masses financières.
- Près de 200K€ supplémentaires sont inscrits pour compléter les crédits nécessaires aux travaux qui ont été réalisés cet été à l'école élémentaire Jean Mermoz pour :
 - La création de deux classes
 - La réalisation d'une cours anglaise
 - La mise en conformité de la salle informatique
 - L'aménagement d'un espace intérieur destiné aux classes et à la garderie pré et postscolaire.
- Un complément pour 70.000 € de l'enveloppe de travaux pour la création du nouveau poste de Police municipale et l'aménagement des locaux des Restos du Cœur (cloisonnement, sanitaires) est ajouté.

- Inscription d'une nouvelle tranche de vidéo protection pour 77.509 € (tranche conditionnelle 1) correspondant à l'installation de 5 nouvelles caméras.

La conclusion de la note de présentation du Budget Supplémentaire 2008 indiquait que le contexte économique fortement dégradé : « avait et aurait des conséquences directes sur le budget des collectivités locales. »

Nous en avons en 2009 vérifié les effets et les mesures qui ont été conduites ont permis d'en limiter les conséquences.

La politique d'investissement et de modernisation de nos moyens (locaux, services, matériels...) suppose de continuer dans cette voie de l'adaptation au contexte économique et financier.

2009 aura ainsi été une année importante où la ville a lancé d'importants chantiers qu'il s'agisse de travaux ou de changements dans ses modes d'organisation. Cette démarche sera poursuivie pour développer nos marges de manœuvre et notre capacité d'action.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. MAHON.- Je ne sais plus ce que j'avais dit pour le budget, il me semble que je vous avais encouragé à travailler. Un chiffre retient mon attention : 30 % de moins sur les mutations. Cela me paraît énorme, on s'aperçoit que la crise est bien présente. L'augmentation des flux aussi, c'est assez particulier. L'un dans l'autre, je pense que vous ne vous en sortez pas trop mal, mais c'est à vous de le dire.

Je suis gentil ce soir, la balle est dans votre camp.

M. le MAIRE.- J'aurais du mal à vous contredire. Si je devais faire un commentaire, je dirais que la première chose est que, quand on se replace au stade du budget primitif, on n'avait pas caché, on avait même écrit de manière relativement froide, technique, un certain nombre d'interrogations.

L'interrogation principale a été sur le lancement de l'école où on se disait qu'on se donnait les moyens de lancer l'école, mais vous vous souvenez qu'à cette époque on avait un certain nombre d'incertitudes qui tenaient d'abord à la situation bancaire globale. Monsieur CONTY y a fait allusion, il y avait une crise du crédit, on ne savait pas à quelle sauce les Collectivités seraient mangées. De ce point de vue, cela s'est amélioré. On n'a pas eu de difficulté particulière à se financer, étant toujours attentif à ce qui était fait de ce côté-là. Vous savez qu'on n'a pas d'emprunts toxiques, on fait partie des rares collectivités n'ayant pas succombé à ce plaisir-là.

Ensuite, si on regarde la situation, il y avait aussi un certain nombre de points d'inquiétude qui étaient, vous l'avez cité, le cas des droits de mutation. C'est vrai. On est à moins 30 %, mais c'est par rapport à l'exercice 2008. On est grosso modo dans ce que l'on avait estimé à peu près raisonnable, on aurait préféré que la baisse soit moins importante. Je veux tout de même dire qu'il y a plus une baisse a priori du nombre de mutations qu'une baisse des prix. A ma connaissance, par rapport aux statistiques de la chambre des notaires, on fait partie des rares villes dans lesquelles les prix se tiennent et continuent à progresser légèrement. Je crois qu'en moyenne couronne on est une des seules villes où c'est le cas. En clair, je pense que nos prix avaient moins flambé que d'autres à un moment donné, mais que l'on est sur une progression plus régulière. Il y a une attractivité de la ville qui se construit doucement, sans pétarader, si vous me passez l'expression, mais il y a des raisons de fond.

On est donc au niveau des prix plutôt préservés, en revanche, comme pour toutes les autres communes, il y a une crise bancaire qui fait que les gens obtiennent moins facilement leur crédit. Le crédit est resserré, ce n'est pas évident.

Puis, tout le monde aussi s'est dit que cela baissera, donc les gens achètent moins, ou les gens qui veulent vendre se disent aussi que ce n'est pas le moment de vendre parce que cela baisse. Tout ceci l'un dans l'autre, on est à moins 30, il faudrait comparer ce droit de mutation, on sait que c'est une recette qui a longtemps été dynamique, pour le coup elle progressait fortement. Il faut comparer les moins 30 à des +X parce qu'on avait facilement plus 10, plus 15 ces dernières années. Cela fait une amplitude forte. On a su là-dessus passer ce cap, d'abord la crise bancaire ne nous pas trop affecté, et, ensuite, concernant le droit de mutation, on s'est adapté, la preuve on a subi les moins 30.

M. CONTY.- Je voulais juste dire qu'y a 10 ans les droits de mutation étaient très faibles, toutes proportions gardées par rapport à ce qu'ils étaient l'année dernière. Il y a eu une montée des droits de mutation, un dynamisme et là on verra ce que sera 2010.

M. le MAIRE.- On a amorti cette baisse, c'est un point positif.

Dans les inquiétudes que l'on avait, vous savez que l'on a tenté le pari du dispositif de relance de l'Etat dit FCTVA. A l'époque, on avait bien souligné ici qu'il y avait un risque relativement fort, parce que c'est un fusil à un coup : ou vous atteignez la cible ou l'année d'après vous n'avez plus de munitions. En clair, soit on dépassait le montant fatidique qui était de dépasser d'un euro la moyenne des investissements des années 2004 à 2007, soit on ne l'atteignait pas. Je suis heureux de dire qu'on sait à fin novembre que l'on atteint ce chiffre. L'atteignant, on est certain que l'année prochaine on touchera le FCTVA correspondant aux travaux de 2009. Si nous n'avions pas réalisé cet objectif, en 2010 on n'aurait eu zéro FCTVA. Cela aurait été terrible parce qu'on aurait eu cette année le montant correspondant à 2007 et 2008 et, curieusement en 2010, on aurait eu zéro par rapport à une double ration, si vous me passez l'expression un peu triviale. C'est un point que l'on a réussi à assurer et certaines villes en sont encore à se demander si elles seront au-dessus du trait ou en dessous. C'était un pari important et, pour l'année prochaine, on l'a réussi.

Ce n'était pas si évident parce que, par rapport à cette affaire, il suffit qu'un marché ne puisse pas être exécuté, qu'une entreprise s'arrête, beaucoup de micro points peuvent faire que 500 000 euros basculent. C'est un point important et je voudrais remercier les services qui ont veillé à cela comme le lait sur le feu. C'est une suite de vérifications qui ont fait qu'on y soit bien. On n'était encore pas tout à fait serein en septembre. Je voulais souligner ce point.

Globalement, sinon, on s'adapte. Là où je vous rejoins, on s'en tire plutôt bien parce qu'on améliore l'autofinancement, ce qui n'est pas si évident que cela. Je connais beaucoup de collectivités où justement on baisse l'autofinancement au budget supplémentaire parce qu'elles n'ont pas le choix, là on l'améliore, grosso modo c'est de l'ordre de 66 000 euros, ce n'est pas colossal mais c'est un signe plutôt positif et encourageant.

En personnel, on fait des efforts, ce n'est pas facile, ce n'est facile pour personne, ce n'est pas de gaieté de cœur non plus que nous le faisons, mais c'est la condition pour développer les services que sont police municipale, jeunesse dans un premier temps et parfois certains services nouveaux nécessaires aux besoins des Bourgetins aujourd'hui. C'est un point qu'il faut regarder.

Ensuite, on a un autre problème, c'est de continuer à être vigilant en fonctionnement si on veut continuer sur l'investissement. On a passé une bonne partie des crédits d'investissement de l'école là, on aura une autre partie l'année prochaine et on finira l'année d'après. On est sur un programme de 3 ans, grosso modo 7 millions d'euros. Quand je disais tout à l'heure que ce n'était pas toujours facile

de s'assurer que l'on dépense tout, curieusement en investissement, on peut avoir aussi des aléas de chantier.

Pour information, sur le chantier de l'école un avenant vous sera présenté à un prochain Conseil municipal, je ne crois pas que la commission d'appel d'offres ait déjà statué dessus, cela viendra, parce qu'on a constaté qu'il y avait des fondations anciennes plus importantes que celles signalées après avoir fait les sondages. Ce n'est pas faute d'avoir prévu, tout le monde savait, mais malgré tout il y avait des études menées. Vous voyez, rien que cela nous a fait perdre du temps dans le calendrier. On aura ce type avenant.

Grosso modo, nous continuons l'investissement, soyons vigilants en fonctionnement, il n'y a pas le choix par rapport à cela, même si c'est parfois difficile, il faut l'expliquer à tout le monde. On tient le cap qui n'est pas si évident. On est beaucoup plus serein que nous ne l'étions en janvier, février et mars et même jusqu'à l'été sur l'ensemble. On fait quand même beaucoup de choses globalement, on en aura un certain nombre aussi à proposer pour l'année prochaine. On est sur une logique de choix à l'intérieur, parce qu'il y a un problème de visibilité à moyen terme premièrement sur la crise -vous y faisiez allusion tout à l'heure- car on n'est pas capable de se dire combien de temps cela durera, deuxièmement et en même temps vous savez comme moi que dans le débat aujourd'hui sur la réforme des collectivités locales on a tout de même un minimum de difficulté à regarder au-delà de l'horizon. Cela viendra.

Cela signifie qu'il y aura un certain nombre de priorités marquées pour le prochain budget primitif, mais qu'en face il faudra avoir des choix tout aussi marqués. De plus, l'orientation qui est celle de l'Etat aujourd'hui est quand même de pousser les Collectivités à réduire la voilure sur toute une série de dépenses de fonctionnement. Il faut bien se le dire. Il faudra le faire avec discernement, posément, mais avec l'idée que, si on veut dégager des marges de manœuvre positives, il faut le faire, on les gagera par des économies. Je crois que c'est une des réalités.

Ayant ce discours qui peut paraître un peu dur, on peut se dire que c'est une manière d'être responsable et de continuer à faire. Pour beaucoup de Collectivités c'est beaucoup plus difficile que pour nous. Le vrai choix est de se dire cela : si on veut faire des choses nouvelles, il faut en face veiller à ce qu'on continue à créer ces marges de manœuvre-là, même si cela suppose des réorganisations - c'était la conclusion de la note, je crois- parfois dans notre façon de travailler, dans nos modes d'organisation et dans la définition d'un certain nombre de prestations. Cela pourra éventuellement arriver. L'idée est de maintenir un haut niveau de service et, pour ce faire, d'être en face conséquent en matière de gestion. On n'a pas l'impression de dépenser l'argent par les fenêtres mais tout cela suppose une acuité plus forte encore.

C'est tout ce que je voulais dire en rejoignant se faisant le propos de Monsieur MAHON, comme quoi. Vous n'allez pas me contredire maintenant ?

M. MAHON.- J'ai juste une remarque. Je pense que le citoyen est conscient de tout cela mais, quelles que soient les villes de droite ou de gauche, en définitive le citoyen s'aperçoit que plus ou moins bien les villes sont gérées. En revanche, à un moment donné il n'acceptera pas parce qu'il s'aperçoit que l'Etat se décharge sur les collectivités locales, l'Etat délègue beaucoup, tous les problèmes maintenant sont au niveau de la région ou des départements. Or, le citoyen n'est pas bête, au niveau de ses impôts cela ne baisse pas beaucoup, les impôts nationaux ne baissent pas beaucoup.

En revanche et inmanquablement, les impôts locaux, le régional, le département, les communes sont obligées, c'est malheureux à dire mais c'est un constat, d'augmenter les impôts pour s'en sortir. On n'a qu'à penser simplement au RMI sur la Seine-Saint-Denis, tout ce qui est petite enfance et tout cela, je travaille avec l'ASE* et je m'aperçois que les budgets sont colossaux, c'est du ressort du conseil général. Je crois que le citoyen n'est pas bête. Il y a moins d'Etat mais toujours autant d'impôts nationaux. Puis, le citoyen se retourne vers la mairie, mais je suis persuadé qu'il sait

très bien que les mairies travaillent bien, mais aussi que les mairies demanderont un peu plus. A un moment donné il y aura un petit problème, le citoyen se dira qu'il ne comprend plus la situation, qu'on lui en demande toujours plus pour beaucoup moins. On demande beaucoup plus financièrement au citoyen pour beaucoup moins de services nationaux. Je crois que l'on arrivera à un tournant où on ne comprendra pas. Il y a des choses que moi-même je ne comprends pas.

Je ne parlerai pas de la politique de votre Monsieur, à limite je suis blasé, j'en marre de tout cela, ils font ce qu'ils veulent les nationaux. Droite ou gauche, j'en suis à un niveau où je suis persuadé que c'est la même chose. A un moment donné, le citoyen dira qu'il faut arrêter, que quelque chose ne va plus. Les impôts sur le revenu ne baissent pas du tout. On parle de baisse mais je m'aperçois tous les ans à revenu constant que l'on est dans la même tranche. Un jour, il faudra expliquer cela aux citoyens.

A la limite avec le vécu que j'ai, que la commune augmente, que le département augmente, que la région augmente, je trouverai cela normal, mais il y a des choses qui ne vont plus du tout.

M. le MAIRE.- Plusieurs questions, plusieurs problèmes.

M. MAHON.- C'est bon, c'est général.

M. le MAIRE.- Non, mais c'est tout à fait légitime.

Ce qui change pour les Collectivités globalement est que, jusque-là, on pouvait avoir l'idée qu'en faisant venir les entreprises on augmenterait les recettes. Cette idée, on ne dira pas qu'elle est morte, mais elle est sérieusement émoussée. Ce qui change aussi c'est que les Bourgetins comme tous les Français ont à l'esprit que l'horizon économique des collectivités locales est un peu bouché. J'entends des inquiétudes.

Pour autant, les gens voient bien que l'on se débrouille pas trop mal par rapport à certains autres et qu'il y aura tout de même un effet des arrivées des entreprises. Cependant, vous avez vu que les arrivées d'entreprises étaient plus lentes que l'on ne pouvait le penser, parce que c'est la crise et, quand vous dites à un grand patron qu'il déplacera 1 500 personnes, il ne le fait pas dans la même sérénité que ce qu'il aurait fait il y a 2 ans.

Pour autant sur Le Mermoz, puisque c'est à cela que je fais allusion, on est quand même dans des process normaux, c'est-à-dire, livré en juin, le fait que fin novembre, début décembre on n'ait pas encore de locataire n'est pas encore alarmant.

J'en profite pour donner une information sur Le Mermoz : il a été sélectionné et il est dans liste de trois immeubles en France qui font l'objet d'une Délibération du SIMI, qui est le salon de l'immobilier d'entreprises d'Ile-de-France, c'est salon très réputé, et qu'il fait partie de ceux des trois qui peuvent être primés comme meilleur immeuble dans sa catégorie d'immeuble tertiaire. On saura cela jeudi. Je ne dis pas qu'on l'aura parce que les autres immeubles sont évidemment de très grande qualité et peuvent être primés eux aussi. Simplement, ce point montre en tout cas que le produit n'est pas en cause. Il n'y a pas d'erreur sur le produit.

Il y a une nécessité de convaincre sur le lieu. De plus, la première entreprise qui vient investir dans une ville que n'est pas qualifiée de tertiaire est précurseur. C'est un point. Cependant, c'est en train de prendre. Vous avez peut-être vu aussi qu'il y a eu un article de deux pages dans *Le Point* de la semaine dernière avec Le Mermoz en très gros, cela occupe presque un tiers de page et en couleur en plus, où il est cité comme l'un des immeubles un peu précurseurs en matière de développement durable, notamment sur la prise en compte par les occupants de toutes ces variables qui font que l'on consomme beaucoup, pas beaucoup, etc. Il est cité comme un exemple. Cela finira par porter ses fruits.

Le paradoxe d'aujourd'hui est là, on voit que la ville se transforme et en même temps on s'interroge sur le fait de savoir si on le verra dans nos comptes. C'est la réalité. C'est encore pire pour ceux pour lesquels la ville ne se transforme pas, ils sont certains de ne rien voir. On verra un effet un peu émoussé.

On sent aussi que le mouvement d'intercommunalité ira crescendo et que c'est un des rares domaines dans lesquels encore pour quelque temps -et cela ne durera pas- il y a des bonifications. On le verra dans la Délibération, et encore cela ne durera pas 3 ans encore. Il y a encore des bonifications à passer, des compétences nouvelles aux intercommunalités, on joue donc ce jeu parce que ce n'est pas tout mais c'est un élément du raisonnement.

Grosso modo, le contexte évolue, il n'est pas stabilisé. Autour de cela, je comprends que vous vous fassiez l'écho de la réflexion du citoyen qui est souvent de se dire qu'il paiera plus d'impôt. Quand la ville a dû augmenter en partie les impôts cette année, cela n'a pas été de gaieté de cœur mais on est là pour assurer tout cela, les textes en plus, il fallait être responsable et il a fallu répartir un peu l'effort. On ne l'avait pas fait depuis fort longtemps. On ne souhaite pas augmenter les impôts, mais il y a des fois où il faut savoir le faire aussi. Nos concitoyens parfois ont le sentiment que la dette de l'Etat augmente, que les impôts augmentent et que l'on annonce toujours des dépenses. En l'occurrence, ce que l'on fait est visible, on n'est pas dans le virtuel ou dans les annonces qui paraissent déconnectées du réel.

Après, le sentiment global de tout le monde est qu'il y a des efforts à faire en matière de gestion, les Collectivités rendent un service et il y a un attachement fort de nos concitoyens à la mairie, un peu moins au département mais il faut le dire. Grosso modo, la logique intercommunale commence à être comprise par tout le monde. Bien souvent, il y avait des territoires dans lesquels il y avait des équipements, chaque ville en avait un mais parfois il vaut mieux en faire un plus gros à plusieurs, on l'a montré notamment avec la médiathèque. Tout cela montre des voies d'avenir. Il y a besoin de retrouver un peu de sérénité et de visibilité économique, ce qui manque à tout le monde.

Cela veut dire que la réflexion sur les critères de gestion s'appliquera encore plus fortement aux Collectivités. C'est ce que l'on disait tout à l'heure. Après, on verra quelles conclusions il faudra tirer de tout cela. Dans votre propos, c'est vrai qu'il y avait une dimension nationale, je crois aussi que, dans le contexte d'aujourd'hui, il y a un effort de compétitivité du pays à faire, on l'appliquera aux collectivités, en nous bornant.

On se dit qu'il y a deux solutions : on ne bouge pas grand-chose et dans ce cas ce n'est pas si compliqué que cela ou on veut faire des choses nouvelles et auquel cas il faut gager avec des économies en face. C'est un peu la réalité. On verra après, le débat n'est pas terminé sur la Taxe Professionnelle, en tout cas les intercommunalités devraient en retrouver un petit bout, semble-t-il. J'espère que cela nous donnera des moyens d'avancer. Ensuite, l'objectif global est sans doute de faire que les collectivités fassent des économies. C'est un peu injuste, dirons-nous.

Il faut assurer l'avenir de la ville dans ce contexte. On le disait tout à l'heure et on finira là-dessus, on est tout de même plus positif et plus serein que nous ne l'étions en début d'année même si, comme tout change, y compris quand on ne s'y attend pas forcément, il faut à chaque fois s'adapter encore plus. Je pense surtout aux Collectivités qui sont en vraie difficulté financière, celles-là sont un peu scotchées. Tout ceci nous ramène quand même au vote du budget supplémentaire.

Je vais donc le mettre aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : 4 abstentions de M. MAHON (portant pouvoir de Mme KILO) de M. HONNORATY et de Mme RAMJAN.

On a un peu entamé le débat par rapport la Délibération 8 qui concerne la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Délibération n°8 : Délibération proposant la transformation de la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget en Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget à effet du 1^{er} janvier 2010 et demandant à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis de prononcer cette transformation par arrêté

M. le MAIRE.- Vous savez que l'on a délibéré il y a peu de temps, c'était même au dernier Conseil municipal, pour approuver une première Délibération qui sollicitait de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis l'extension des compétences exercées par notre Communauté de Communes. Donc, nous avons fait ceci après que le Conseil communautaire ait également délibéré à l'unanimité. Les conseils municipaux de Dugny et Drancy ont également délibéré à l'unanimité -donc pour l'ensemble des instances, cela a été à l'unanimité- pour solliciter cette extension de compétences du Préfet. C'était la première étape.

La deuxième étape vient aujourd'hui. Monsieur le Préfet ayant par arrêté du 3 novembre autorisé l'extension des compétences de la Communauté, il convient pour nous de délibérer pour solliciter notre passage officiel en Communauté d'Agglomération.

Je veux préciser que je souhaite remercier l'ensemble des services de l'Etat, puisque ces sujets appellent une coopération très étroite avec les services préfectoraux et que les relations sont particulièrement bonnes. On a veillé à délibérer ce soir, Drancy a délibéré il y a quelques jours, vendredi je crois, et Dugny l'a fait hier si j'ai bonne mémoire, pour laisser aux services de l'Etat le temps normal d'avoir la notification de l'ensemble des Délibérations. Le Conseil communautaire s'est prononcé la semaine dernière, je crois que c'était jeudi dernier. Il fallait laisser le temps aux services de l'Etat après de soumettre au Préfet l'arrêté définitif qui fera que nous serons Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2010.

Je ne reviens pas forcément sur le fond puisqu'on a eu l'occasion d'en parler la dernière fois, à moins que vous n'ayez des questions particulières sur cet aspect. Cela ne veut pas dire que les choses sont figées. Vous avez peut-être vu que, dans la réforme territoriale, il est prévu que la discussion sur les schémas de coopération intercommunale ait lieu en 2010, 2011 et que, fin 2011, les préfets de département auront à arrêter des schémas de coopération intercommunale, donc avec des cercles ou des patates, définissant des projets.

Puis, les villes auront jusqu'au 31 décembre 2013 pour se conformer à ces schémas, en toute hypothèse choisir de créer ou d'adhérer à des structures intercommunales. Cela veut dire que, d'une part le mouvement de l'intercommunalité ira croissant et, d'autre part, les préfets auront des pouvoirs accrus dans ces matières dans les toutes prochaines années. Cela veut dire que tout cela est appelé à bouger assez vraisemblablement. Il y a là aussi quand même, il faut l'avoir à l'esprit, des orientations données, qui sont orientées autour de l'idée qu'il y a une taille critique. Il faut l'avoir à l'esprit. Pour faire vite, à 200 000 habitants on peut estimer que l'on est grosso modo un acteur susceptible d'avoir de vraies compétences et qu'on a le droit de jouer, si j'ose dire. A 450 000 habitants, c'est le nirvana statutaire. C'est l'orientation dans le projet de loi aujourd'hui, qui a été adopté par le Conseil des ministres, qui n'a pas encore été soumis à la discussion du parlement, mais cela ne saurait tarder. Il faut se dire que sur ce sujet on a bien fait de commencer à le traiter, on va vraisemblablement vers des communautés plus grandes et plus structurées, c'est ce qui fait le lien avec le sujet financier précédent.

C'est tout ce que je voulais vous dire, mais on n'en est pas encore là. Le fait de passer en Communauté d'Agglomération a du sens dans cette démarche et dans la démarche du Grand Paris. Je vous en dirai un petit mot très rapidement dans deux minutes.

Y a-t-il des questions ou interventions sur cette Délibération ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Avant de clore, je voulais vous préciser deux choses.

D'abord dans le registre d'environnement, nous aurons la confirmation très prochainement que normalement l'immeuble de logements, faisant l'objet de la promesse que nous avons délibérée ici sur la parcelle de marché, devrait être entre guillemets « BBC », c'est-à-dire Bâtiment à Basse Consommation. C'est un élément dont on avait parlé quand on avait délibéré, avec prudence ici nous avons dit qu'il irait le plus loin possible en matière environnementale. On nous a assuré qu'il serait BBC, c'est-à-dire le top en matière environnementale. Ce sera sans doute entre guillemets une « quasi première » ou une première en moyenne couronne. C'est le premier point, c'est un des tous premiers qui sortira. Ce premier point est important pour nous, on montre l'exemple et en même temps il devrait permettre aux acheteurs d'avoir des consommations inférieures.

A vos calculatrices.

Ensuite, deuxième point rapidement, je vous avais présenté une communication je crois au dernier Conseil concernant l'étude stratégique de développement territorial et d'aménagement que nous conduisons avec la Communauté de Communes, un plan guide à 20 ans, un lot d'aménagement, un lot transport mobilité déplacement et un lot de zooms sur des projets d'aménagement sur des parties de territoire. Nous dépouillerons les offres et la CAO je crois se réunit début de semaine prochaine. On verra les attributaires, j'essaierai de vous en informer en temps utile, si le marché est fructueux.

Ceci surtout pour vous dire que nous avons évoqué un partenariat avec le département, Blanc-Mesnil et Bonneuil-en-France sur ce point, donc des conventions particulières qui n'augurent pas forcément de la suite d'ailleurs, mais qui ont le mérite d'exister. Nous sommes maître d'ouvrage vous le savez et Blanc-Mesnil, le département et Bonneuil se sont associés à nous. Je voulais juste vous préciser que le Conseil communautaire vient de délibérer et que le Salon Aéronautique et de l'Espace, Aéroport De Paris et VIPARIS, qui est la structure qui gère les parcs des expositions en Ile-de-France, donc le nôtre, s'associent à nous dans cette étude pour une somme pas importante, qui est volontairement réduite, c'était 10 000 euros chacun. On souhaitait que ce ne soit pas forcément des financements supplémentaires mais il fallait manifester que le travail des Collectivités locales avait une résonance et un écho chez les principaux acteurs économiques du territoire et qu'ils s'associaient à nos réflexions, participaient de la même logique d'aménagement. C'est assez important, ce n'était pas si facile que cela à faire.

Le Salon, ADP et VIPARIS nous rejoignent par convention que l'on vient de délibérer.

Egalement, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France se joint à nous pour des sommes plus conséquentes, puisqu'il s'agit de 130 000 euros, et nous avons prévu dans la convention en question non seulement sa participation au comité de pilotage et son apport de 130 000 euros, mais aussi le fait que l'EPA Plaine de France pourra décider avec la Communauté de Communes de l'usage d'un certain nombre de crédits supplémentaires dont il est doté par l'Etat pour mener d'autres études. On positionne la Communauté comme étant l'acteur qui met en œuvre, qui proposera les orientations concrètes du Grand Paris.

Tout ce savant process de convention permet en tout cas d'installer la Collectivité, la Communauté au centre du dispositif et de faire que l'ensemble des villes puissent se faire entendre là-dessus. C'est un travail dont on vous tiendra au courant par la suite mais j'ai envie de dire que le casting n'est pas si mauvais pour nous. Autant, quand on s'est lancé sur cette étude, il a fallu batailler, autant finalement a priori elle a du succès. Reste après aux architectes lauréats à être imaginatifs, créatifs et réalistes. J'en ai terminé.

M. MAHON.- Ce soir, je n'ai pas de question, simplement un témoignage. Je voudrais vous dire ma satisfaction d'avoir contacté un service de l'urbanisme pour un problème personnel et j'ai été reçu très convenablement. Non seulement j'ai été reçu très convenablement, mais en plus je vous demande de transmettre mes remerciements à Monsieur LEMARCHAND, puisque non seulement ils sont sympas, mais en plus ils ont été compétents et ils ont fait diligence avec un professionnalisme remarquable.

J'attire votre attention également sur le problème que j'ai eu, mais que tout le monde pourrait rencontrer, sur les fameuses demandes préalables de travaux qui se transforment, si personne ne fait attention, en surélévation de maisons sans permis de construire. J'ai eu à faire à cela, je me suis un peu étonné que mon voisin montait, montait, montait un mur. Après renseignement, je me suis aperçu qu'il n'y avait aucun permis de construire et c'est dans ce cadre que j'ai joint le service urbanisme.

Je voudrais donc Monsieur le Maire que transmettiez mes remerciements à Monsieur LEMARCHAND, il y a un jeune qui travaille avec lui qui est aussi très sympa. Compétence, professionnalisme.

J'attire votre attention aussi, parce qu'il n'y a pas sûrement que le service urbanisme, c'est aussi nous à titre personnel de regarder la ville. Là, cela me touche parce que j'ai vu monter le mur, mais si on regarde bien la ville des constructions se font sur des demandes préalables. On m'a dit que la mairie mettait en place un service pour vérifier tout cela, je souhaiterais que sur les demandes de travaux préalables on soit un peu plus regardant. Ce n'est pas un souhait, c'est pour tout le monde, je crois qu'en définitive c'est un peu de la fraude, c'est vraiment de la fraude. C'est sur le dos de tout le monde, monter un étage échappe à tout le monde, au fisc, on est aussi un peu à ce niveau. C'est très français, si on peut tricher, on triche.

Je continue sur un autre sujet. J'ai fait la connaissance aujourd'hui de M. Gabriel ROUSSELET, je ne savais qui il était, c'est un ancien Maire du Bourget, et une petite sente, une petite rue qui porte son nom. Ce soir, on a une petite pensée pour M. Gabriel ROUSSELET, en revanche il ne serait peut-être pas content de savoir dans quel état est sa rue, la petite sente.

Pour tout le monde, si vous ne connaissez pas, c'est la petite sente qui mène d'Anizant-Cavillon à l'école Jean Jaurès. Je l'emprunte plusieurs fois par jour pour emmener les enfants à l'école. Or, depuis quelque temps, c'est récent et c'est ce qui est embêtant, cette ruelle sert aux chiens. C'est de plus en plus horrible, sale, à tel point qu'il y a un pavillon qui a mis « s'il vous plaît, promenez les chiens un peu plus loin pour les besoins ».

J'attire votre attention parce qu'on vient me voir -les gens ont l'impression que j'ai beaucoup d'influence dans cette mairie ou alors que je travaille à la mairie- parce qu'ils en ont marre, c'est le slalom tous les jours. Ce petit sentier est utilisé par des centaines de personnes tous les jours pour se rendre à l'école. Au niveau de l'insalubrité, c'est quelque chose d'horrible. Ce sont des petits riens, je vous parle de cela aujourd'hui, je ne voulais pas vous parler de cela en Conseil municipal, mais ces petits riens nuisent au quotidien. Ce sont des petits trucs, les gens sont focalisés, cela fait de grands débats à l'école Jaurès, tout le monde est exaspéré, on désigne le chien puisqu'on connaît. J'allais dire les bêtes parce que de chaque côté de la laisse il y a des bêtes...

Je sais ce que c'est, vous direz que Monsieur MAHON est bien ce soir parce qu'il a chien. Je sais ce que c'est que d'avoir un chien et les inconvénients que cela représente. Ce soir j'attire votre attention là-dessus, cela ne fera pas l'objet d'un grand débat, mais ce sont des petits choses qui nuisent, qui posent problème, qui en rajoutent. C'est *d...* quoi. C'est le message qu'il y a en permanence sur Le Bourget. Je sais que vous faites des efforts, j'en suis persuadé et je le vois aussi, mais on a aussi cette image d'une ville pas souvent très propre, alors cela c'est en plus.

J'ai été sollicité par plusieurs mamans, j'avais dit que ce soir j'en parlerai. C'est fait et si vous pouviez faire quelque chose, ce serait super.

M. le MAIRE.- Plusieurs choses. C'est vrai que ce que vous évoquez à l'instant nous ramène au sujet précédent. Je l'avais à l'esprit quand on disait qu'il y avait des services à développer ou des changements à apporter et que, malheureusement, bien souvent ces changements ne se faisaient pas à coût égal. L'une des difficultés auxquelles on est confronté est celle-là, c'est-à-dire de financer. Quand je parlais des besoins nouveaux ou en tout cas d'une adaptation sur un certain nombre de services, il faut arriver à dégager les financements en face. Pour ne rien vous cacher, cela fait partie des sujets sur lesquels on était il y a quelques minutes avant le Conseil en train de discuter avec quelques-uns d'entre nous. La vraie question est toujours de dégager les moyens.

Sur la propreté, évidemment c'est particulièrement détestable comme constat. Il y a toujours des raisons, vous évoquez en l'occurrence un ou plusieurs contrevenants parce qu'avoir un chien est une discipline que l'on se donne. Or, certains prennent un malin plaisir quasiment à aller avec leur chien pour qu'ils fassent ses besoins à l'endroit où les enfants passent, enfin il n'y a pas que cela. Merci de l'avoir signalé. On est conscient du sujet et du problème. Sur la propreté, on fera sans doute des propositions et chacun aura à se positionner dans les semaines à venir, en tout cas sans doute tout début janvier au plus tard. Il faudra que chacun prennent ses responsabilités par rapport à cela. Il y a des changements très lourds à mettre en œuvre, c'est l'évidence.

Ces changements permettront peut-être une grande prise de conscience. Je lisais je crois ce matin, je n'ai pas eu le temps de bien le lire, mais je l'ai regardé un peu rapidement, un papier dans *Le Parisien* sur les chiens à Nice et la nuisance que cela occasionne. Nice étant en plus une ville où il y a beaucoup de retraités, statistiquement il y a beaucoup de chiens. Dans ce cas, beaucoup de nuisances sont liées aux déjections canines. C'est un vieux sujet important. Chez nous, il est mal traité, on le sait tous, on essaie de trouver la solution en ce moment, on n'est pas loin d'y arriver mais l'obstacle financier n'est pas un petit sujet. Merci en tout cas de l'avoir dit sereinement.

Sur la partie urbanisme, etc. soit c'est un permis de construire, soit c'est une déclaration préalable avant travaux, en tout cas je vous remercie d'avoir souligné que le service urbanisme avait traité la demande que vous avez pu faire avec célérité. C'est une chose qu'ils font. Il ne faut pas hésiter à signaler. Quelquefois, les gens me disent « mon voisin ou tel endroit, est-ce que c'est normal ». C'est bien de poser la question, parce que, si on ne signale pas au service... ils font attention mais ils ne font pas non plus leur vie dans la rue. Il ne faut pas hésiter à signaler, ce n'est pas un problème en soi, on vérifie, il y a conformité ou pas. On a fait un très important travail avec Gérard DILLEN depuis 4 ans presque maintenant, souvenez-vous qu'à l'époque on faisait l'instruction par la DDE. Pour le coup, on n'a pas eu le choix parce qu'il a fallu faire nous-mêmes l'instruction et donc la police de l'urbanisme. On a tout de même énormément progressé, parce que la DDE qui n'était pas là, vous permettrez de dire que c'était un peu séquentiel, comme pour les genres de contrôle, voire beaucoup d'adaptations. On est parti sur une règle et ce n'est pas évident.

C'est la même chose que quand on parlait tout à l'heure d'assainissement, souvent il faut dire à des gens, je passe du temps quand on reçoit, Gérard DILLEN le sait aussi bien que moi, les gens disent « j'ai un projet », généralement c'est « je viens vous voir et je vous dis que la règle du stationnement pour nous, on aura du mal ». Cela arrive souvent. Ou bien « la hauteur, ceci, cela ». On est très clair, c'est là règle et rien que la règle ; le POS et rien que le POS ; la réglementation et rien que la réglementation. Si on commence à déroger une fois, c'est fini. Là-dessus, cela nous vaut parfois des moments un peu compliqués pour expliquer à chacun que l'on ne fera pas pour faire plaisir, même si on aime bien cette personne, des acrobaties juridiques. On est donc vigilant.

Je pense que l'on a fait beaucoup plus et beaucoup mieux en contrôle. On n'est pas à l'abri de tout et encore faut-il qu'on nous signale. Sur les déclarations préalables, je ne sais pas si on a les moyens de systématiser les contrôles. Sur les permis de construire, on les fait. Attention, la loi ne nous

oblige plus à faire les contrôles de conformité. Je crois que la loi même sur les permis de construire prévoit que l'architecte atteste au maire de la conformité et, a priori, aujourd'hui cela suffit. Nous continuons à faire des contrôles mais nous n'y sommes pas obligés.

Ceci pour dire qu'il ne faut pas hésiter à nous signaler quand cela paraît bizarre, je n'ai pas en tête si on arrive à faire aujourd'hui sur toutes les déclarations préalables les contrôles, mais généralement on les fait plutôt au stade de l'achèvement parce que c'est difficile de passer en cours de chantier. Cependant, on est relativement vigilant. Je suis content qu'ils aient pu traiter vos difficultés avec visiblement ce qui est un voisin. Je regardais tout à l'heure les photos du constat réalisé pendant que vous parliez parce que je les ai reçues cet après-midi, cela se traite à titre amiable.

Il arrive que l'on ait des procédures devant le tribunal et je crois que le parquet a quand même resserré les curseurs. Pendant un temps, le problème que l'on avait était que l'on faisait des procédures pour constater que ce n'était pas conforme, puis cela partait à Bobigny et il ne se passait rien. Le précédent procureur, qui est aujourd'hui directeur de cabinet de Mme ALLIOT-MARIE, avait mis en place un système qui fonctionne bien encore aujourd'hui d'infraction. Il faut le dire : les infractions d'urbanisme sont aujourd'hui traitées par le parquet. Après, les juges sont libres des sanctions mais c'est tout de même nouveau. Il faut bien dire aux personnes que l'on contrôle, ce n'est pas toujours marrant même si c'est fait de manière posée, très polie et très tranquille par le service.

Voilà sur ce point : vigilance et merci de l'avoir signalé.

On se retrouve le 16 décembre pour le Conseil municipal de fin d'année et je vais donc clore la séance en vous remerciant.

(La séance est levée à 22 heures 13)